

COMMUNIQUE AGREMENTS DES PROJETS DE CERTIFICATION ET PROGRAMMES DE DURABILITÉ (STRUCTURES DE CERTIFICATION, EXPORTATEURS, CENTRE D'ACHATS (Acheteurs), SOCIÉTES COOPERATIVES, CABINETS DE FORMATION, CABINETS D'AUDIT) CAMPAGNE 2017-2018

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux mettre en place des projets de certification ou des programmes de durabilité dans le secteur café et/ou cacao au titre de la campagne 2017-2018, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café-Cacao, sis au 20ème étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au 20ème étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales), du 12 juillet au 18 août 2016, délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17**ème étage porte **17.03** (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales) et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés et présentés en deux exemplaires, comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°121207317305, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél.: (225) 20 20 28 43/20 20 27 95

La Direction Générale